

DBT

Société anonyme au capital de 460 031 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE clos au
31/12/2023**

Table des matières

1 – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2023 CLOS LE 31/12/2023 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
1.1 – Impacts liés à la crise économique et aux tensions sur le plan international	4
1.2 –Création de la société R3 SPV COM	4
1.3 – Triple certification ISO	4
1.4 – Subvention obtenue BPI AAP	5
1.5 – Programme ETIncelles	5
1.6 – Réduction du capital	5
1.7 – Attribution définitive d’actions gratuites ordinaires dans le cadre du plan mis en place le 12 octobre 2020	6
1.8 – Nouvelle stratégie commerciale création d’une nouvelle marque « Milestone »	6
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE ECOULE	6
2.1 – Activités	6
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	8
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement.....	8
2.4 - Principaux risques du Groupe	9
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l’exercice	10
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d’avenir.....	11
3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS	13
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées.....	13
3.2 - Les comptes consolidés n’intègrent pas les sociétés suivantes :.....	13
3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital.....	14
3.4 - Absence d’auto-contrôle	14
3.5 – Succursales	14
3.6 - Présence des salariés au sein du capital	14
3.7 – Montant des prêts interentreprises.....	14
4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE	14
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	14
4.2 - Présentation des comptes consolidés	16
4.2.1 - Périmètre de consolidation	16
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés	17
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	17
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV	18
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE BY DBT	19
4.2.6 - Présentation des comptes annuels de R3	20

4.2.7 – Présentation des comptes annuels de R3 Infra Invest	21
4.2.8 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV NOR.....	21
4.2.9 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV COM.....	21
4.2.10 – Présentation des comptes annuels de DBT PARTICIPATIONS	21
4.2.11 – Présentation des comptes annuels de DBT CAPITAL	22
4.2.11 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe ..	22
4.2.12 - Cessions de participations	22
4.2.13 - Rachat par la Société de ses propres actions	22
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	22
4.4 - Distribution de dividendes	23
4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.....	23
4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	23
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	23
4.8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	24
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	24
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	25
5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
5.1 - Données juridiques de portée générale	25
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction.....	25
5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration	25
5.2.3. - Activité du Conseil d'administration	27
5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale.....	27
5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants	27
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires.....	28
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	28
Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour DBT CEV et DBT Ingénierie et 45 000€ pour R3 pour l'année 2023.....	28
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	29
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	29
5.7 - Le capital social au 31 décembre 2023	29
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale	29

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice arrêtés par le Conseil d'administration du 29 avril 2024.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023 CLOS LE 31/12/2023 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1 – Impacts liés à la crise économique et aux tensions sur le plan international

Le Groupe est impacté par le contexte économique actuel national (hausse des taux d'intérêt, inflation importante) et international (tensions très fortes sur le prix des matières premières et de l'énergie, évolution inconnue du conflit russo-ukrainien).

1.2 –Création de la société R3 SPV COM

DBT est un acteur de référence sur le marché de la mobilité électrique doté d'une expertise reconnue dans la recharge des véhicules électriques qui depuis la conception au bureau d'étude, la commercialisation, un outil de production et le pilotage de la maintenance et du service après-vente, intègre l'ensemble de la chaîne de valeur des produits. Sur son marché, DBT bénéficie d'une position solide découlant d'une période d'investissements intense depuis plusieurs années, ayant conduit le groupe à une transformation profonde, avec une nouvelle activité d'opérateur de bornes de recharges, née en 2022.

DBT a poursuivi sa diversification vers le métier d'opérateur de recharge de véhicule électrique avec la création d'une société R3 SPV COM, en mars 2023, nouvelle filiale de R3 INFRA INVEST à 100%, pour la gestion des actifs installés sur des implantations stratégiques de destinations tels que les zones commerciales et les chaînes de restaurants.

R3 « Réseau de Recharge Rapide » compte déjà 55 stations opérationnelles et ce réseau devrait atteindre près de 350 stations fin 2026, puis 1000 fin 2030.

1.3 – Triple certification ISO

En juin 2023, DBT, reconnu pour son engagement dans une démarche de performance durable, a obtenu la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.

Cette triple certification, avec l'intégration de ces trois systèmes de management en un système unique, vient couronner l'investissement des collaborateurs qui œuvrent au quotidien, permettant au Groupe de s'engager pleinement dans une démarche écoresponsable avec la validation de trois normes ISO structurantes sur la Qualité (ISO 9001), l'Environnement (ISO 14001) et tout dernièrement la santé et la sécurité au Travail (ISO 45001).

1.4 – Subvention obtenue BPI AAP

Dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants » et plus particulièrement dans le cadre de la production des Infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les véhicules électriques à batterie, le groupe DBT s'est vu octroyé une subvention pouvant aller jusqu'à 1.613.400 euros par la BPI en date du 21 décembre 2023.

Le programme appelé « MS2023 » financé par « France 2030 » a pour objet le développement Recherche et Développement, puis l'industrialisation des bornes de recharges hautes puissances bidirectionnelle, lentes et ultra rapides pour véhicules électriques. Cette aide est répartie à hauteur de 70% sous forme de subvention et 30% sous forme d'avance remboursable.

La durée de réalisation du programme est de 33 mois (du 01 novembre 2023 au 01 aout 2026)

1.5 – Programme ETIncelles

DBT a été sélectionné dans la 1ère promotion des 50 entreprises participant à l'accélérateur ETIncelles. Ce programme vise à transformer des PME performantes en ETI leaders sur leurs marchés. DBT a été sélectionné parmi les entreprises les plus dynamiques et stratégiques en France, pour intégrer le dispositif ETIncelles, initiative du président de la République qui a pour ambition d'accompagner au mieux les PME qui ont le potentiel et la volonté de devenir des ETI en identifiant notamment les freins administratifs à leur croissance pour mieux les lever et dans les meilleurs délais. A l'occasion du lancement officiel du programme ETIncelles par Monsieur Emmanuel Macron le mardi 21 novembre dernier, Monsieur Alexandre Borgoltz, Directeur Général de DBT a été reçu au palais de l'Elysée avec les autres représentants d'entreprises lauréates afin que leur soient présentées les grandes lignes de la mise en œuvre du programme ETIncelles. Le plan ETIncelles ambitionne de faire grandir en taille 50 PME présentant un fort potentiel de croissance d'ici à 2027, en leur proposant un accompagnement personnalisé.

1.6 – Réduction du capital

Le 4 aout 2023, le capital social initialement fixé à 23 351 713,47 euros (divisé en 2 335 171 347 actions de 0,01 euro de nominal), a été réduit de 23 118 196,34 euros pour être ramené à 233 517,13 euros (divisé en 2 335171 347 actions de 0,0001 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et toutes de même catégorie.

La somme de 23 118 196,34 euros a été affectée à hauteur de 8 289 867,44 euros à l'apurement des pertes telles qu'elles apparaissaient dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés.

Le solde de 14 828 328,90 euros a été affecté à un compte de réserve intitulé « réserve spéciale provenant de la réduction du capital ». Cette somme est indisponible et ne pourra être utilisée que pour une augmentation de capital ultérieure.

La valeur nominale des actions est ainsi passée ainsi de 0,01 euro à 0,0001 euro.

1.7 – Attribution définitive d’actions gratuites ordinaires dans le cadre du plan mis en place le 12 octobre 2020

L’assemblée générale des actionnaires du 12 octobre 2020 avait autorisé par sa 21ème résolution le Conseil d’administration à procéder à l’attribution gratuite d’actions, existantes ou à émettre, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe DBT. Le nombre total d’actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est au maximum de **20 millions** et 10% du capital pendant une durée de 38 mois à compter du 12 octobre 2020.

Le nombre d’actions gratuites total attribué définitivement par la société est de 19 600 000 au 12 octobre 2023. La part attribuée aux mandataires sociaux est de 89,8%, le solde des attributions soit 10,2% a été réalisée au profit de l’équipe dirigeante.

1.8 – Nouvelle stratégie commerciale création d’une nouvelle marque « Milestone »

En novembre 2023, lors du salon des Maires à Paris, DBT a annoncé la création de la marque « Milestone » et a présenté sa nouvelle gamme de chargeurs ultra rapides. Résultat combiné de 15 ans d’expérience dans la recharge et de 2 ans de Recherche et Développement des équipes DBT. Le résultat est clair, des bornes avec un design unique, ultra performante, avec une installation et une maintenance simplifiée.

La nouvelle génération de borne de recharge développé en interne répond aux besoins croissants de la mobilité électrique et incarne l’excellence en matière de conception, de fabrication et de performances. Les caractéristiques techniques des produits de la gamme permettent à DBT de rentrer sur de nouveaux marchés telle que la recharge des véhicules lourds ou des flottes.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE ECOULE

2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe était organisé jusqu’en 2021 autour de trois pôles d’activités : un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l’axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d’accès et la distribution d’énergie et un pôle créé en 2016 afin d’assurer la formation d’ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique. De nouveaux pôles d’activité ont été créé fin 2021, il s’agit de l’exploitation de borne et la prise de participation dans d’autres sociétés.

Ces pôles d’activité sont regroupés au sein de dix sociétés distinctes, DBT, holding du groupe DBT, DBT CEV pour l’activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie pour l’activité historique, EDUCARE by DBT pour la formation, R3 -R3 Infra Invest-R3 SPV NOR et R3 SPV COM pour la maîtrise d’œuvre et l’exploitation des bornes, DBT Participations et DBT Capital pour la prise de participation. Ces dix sociétés forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »).

DBT CEV a bénéficié d'un marché de la mobilité électrique en plein essor grâce au dynamisme des ventes de véhicules électriques et au soutien des pouvoirs publics pour faciliter le déploiement de stations de recharge sur tout le territoire.

Grâce à son offre complète de bornes (lentes, rapide et ultra-rapide), le chiffre d'affaires de DBT CEV s'est établi à 11 274 726 € au 31/12/2023 alors qu'il était de 9 513 716€ au 31/12/2022 soit une augmentation de 18,51% par rapport à l'exercice précédent.

De son côté, l'activité historique DBT Ingénierie est en baisse de 17,02% avec un chiffre d'affaires de 1 612 554€, alors qu'il était de 1 943 330€ au 31/12/2022.

R3, a réalisé un chiffre d'Affaires de 4 604 624€ alors qu'il était de 4 425 275€ au 31/12/2022, soit une hausse de 4,05%. Ce chiffre d'affaires est lié aux installations de stations de recharge destinée à R3 SPV NOR.

R3 SPV NOR a pour son activité d'exploitation réalisé un chiffre d'affaires de 557 563€ alors qu'il était de 47 771€ au 31/12/2022.

R3 SPV COM a pour son activité d'exploitation réalisé un chiffre d'affaires de 31 782€ sur 9 mois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total consolidé de 10 687K€ pour 9 853K€ au 31 décembre 2022, soit une progression de 8,46%.

Le résultat d'exploitation en ressort à (8 507) K€. Après prise en compte du résultat financier de (232) K€, et du résultat exceptionnel de (815) K€, la perte nette du Groupe s'est établit à (8 981) K€. Le résultat net au 31 décembre 2022 était de (5 690) K€

Par rapport au 31 décembre 2022, le résultat net s'est donc dégradé.

Cette évolution négative est également liée au renchérissement du coût de certains composants entrant dans la fabrication des bornes, à la hausse des frais de personnel et aux dépenses de développement engagées sur la nouvelle activité R3.

Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée pour un montant de 969K€.

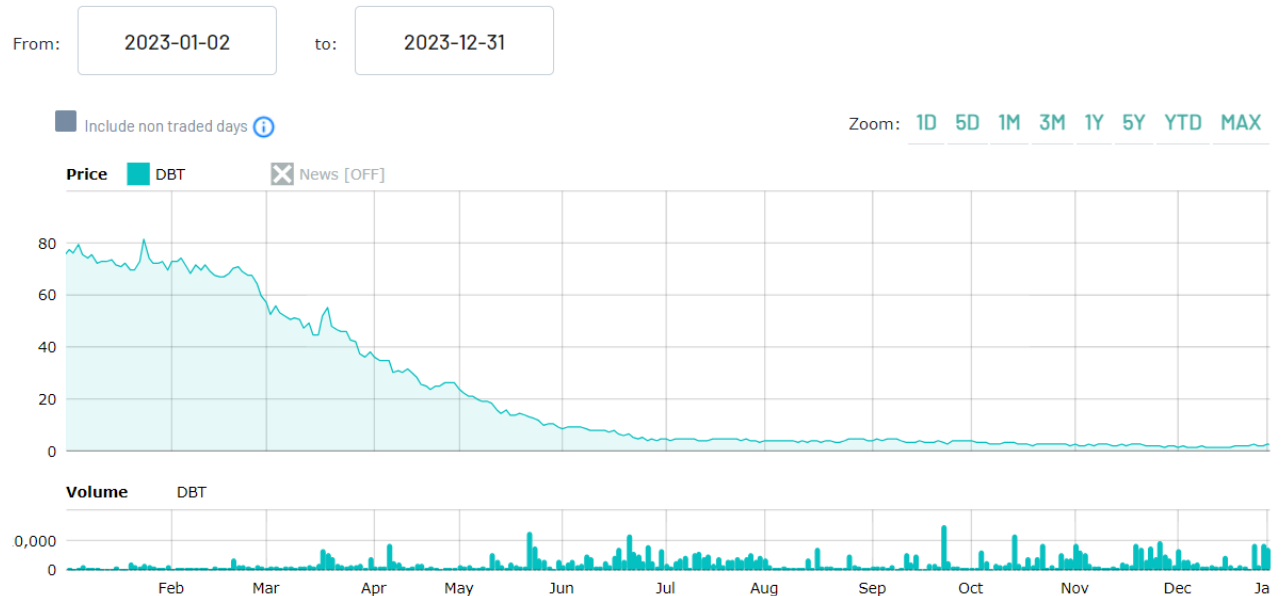
Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 80% de l'activité sur l'exercice contre 14% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie) et 6% pour R3.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Par suite de la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est une holding animatrice.

Au 1^{er} juillet 2022, DBT a intégré le personnel administratif du groupe (services comptabilité-finances-contrôle de gestion et ressources humaines).

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

- Côte du 02 janvier 2023 au 31 décembre 2023



Au cours de la période du 02/01/2023 au 31/12/2023, 1 130 932 titres ont été échangés. A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 0,0114€ par action et à la clôture, le titre cotait 1,96€.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe de 10 personnes :

- 1 leader Technique du Pôle Innovation
- 3 Chefs de projet
- 3 Ingénieurs Software
- 1 technicien BE
- 1 technicien Test et validation
- 1 expert technique

En 2023, la société DBT CEV a continué le développement d'une gamme de borne portant la marque «Milestone » bénéficiant des dernières évolutions technologiques.

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source pour certains de ces composants stratégiques.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur.
- Le risque de changement de gamme de produits

Risques commerciaux

Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement. Ces retards pourraient avoir des conséquences financières (dans certains contrats, des pénalités de retard de livraison peuvent s'appliquer).

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Les marchés sur lesquels interviennent les différentes activités commerciales du Groupe DBT sont généralement des marchés d'infrastructures s'inscrivant sur le long terme. L'entreprise attire notamment l'attention sur le processus d'installation d'une borne rapide pouvant durer de 12 à 24 mois entre l'annonce du programme et la mise en place de l'infrastructure. Ces délais incompressibles étant liés à la période de validation, de mise en place des points de livraison Enedis etc.

C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme de conduite du changement en améliorant tous nos process et en développant la polyvalence à tout niveau afin de limiter les risques de poly-compétences et de rester compétitif et opérationnel en toute circonstance avec les moyens d'une PME.

D. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques liés aux conversions en devises : les contrats américains sont conclus en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont conclus en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de maintien des niveaux de liquidité et besoin de financements complémentaires
- Risques liés aux clients et aux délais d'encaissements.
- Risques liés au crédit d'impôt recherche et crédit innovation
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution

2.5 -Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

A. Regroupement d'action

Le 5 janvier 2024, la SA DBT a procédé à un regroupement des actions de la société de 4 600 307 061 actions à 460 030 actions.

Ce regroupement d'actions avait comme objectif notamment d'améliorer la visibilité de l'action, de réduire sa volatilité, de favoriser sa stabilisation, en cohérence avec la stratégie de développement du groupe.

Avec une parité de 10 000 actions anciennes de 0,0001 € de valeur nominale contre une action d'une valeur nominale de 1 €, le capital social s'élève à 460 030 €, soit 460 030 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

B. Augmentation de capital

Le 14 février 2024, la conseil d'administration agissant par délégation de compétence conférée par l'assemblée générale des actionnaires réuni le 6 février 2024 dans sa 1^{ère} résolution, a décidé du lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

des actionnaires pour un montant brut de près de 8 M€ étant rappelé qu'elle bénéficiait d'engagements de souscription au titre de la garantie à hauteur d'environ 6 762,5 K€ (soit 84,6% du montant de l'émission) afin d'en garantir sa réalisation définitive.

Le 11 mars 2024, le directeur général agissant par subdélégation du CA a constaté la réalisation effective de cette augmentation de capital d'un montant brut de 7 990 079,50 euros par émission de 4 205 305 actions nouvelles émises au prix unitaire de 1,90 € dont 6.527.581,10 euros libérés en numéraire et 1 462 498,40 € libérés par compensation de créances.

En effet, parmi les garants figurait ESSI avec qui DBT a conclu un contrat de financement par tirages d'OCEANE en janvier 2022. L'engagement d'ESSI portait sur un montant total de 1 662,5 K€ dont 200 K€ en numéraire et 1 462,5 K€ par compensation de créance, cette créance étant relative au montant nominal des OCEANE que cet investisseur détenait au jour du lancement de l'augmentation.

Compte tenu de souscriptions recueillies (environ 1,4 M€) et des engagements de garantie qui ont été déclenchés afin d'atteindre la réalisation d'une augmentation de capital égal à 100% du montant envisagé, le produit net de l'augmentation de capital s'est élevé à environ 6,8 M€ représentant un apport de trésorerie d'environ 5,3 M€ compte tenu de l'engagement souscrit par ESSI et libéré par compensation de créance à hauteur d'environ 1,5 M€.

Ce produit net a permis de solder la dette d'OCEANE et l'apport net de trésorerie sera utilisé à la fois au financement du réseau R3 et au financement du BFR en lien avec les anticipations de croissance de l'activité.

C. Fin du contrat de financement par tirage d'OCEANE

Depuis la clôture au 31 décembre 2023, la Société a procédé à un tirage d'OCEANE pour un montant brut de 250 000€. Nette des conversions intervenues en janvier et février, la dette d'OCEANE au 14 février 2024 s'élevait à 1 462 500 €. Le porteur d'OCEANE a utilisé sa créance pour souscrire à l'augmentation de capital décrite au point A ci-dessus venant ainsi solder la dette d'OCEANE existante. Au dénouement de l'opération d'augmentation de capital d'un produit brut de près de 8 M€ réalisé en mars 2024, DBT a annoncé en accord avec son partenaire ESSI mettre fin au contrat de financement par tirages.

D. Nouvelle dynamique commerciale

Nouvelle dynamique commerciale avec le changement du Directeur Commercial en janvier 2024 et l'arrivée de 2 nouveaux commerciaux dans les secteurs Ouest et Aquitaine pour continuer le maillage de la France.

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

2023 a été une année dense tant opérationnellement que boursièrement. Sur le plan opérationnel DBT a annoncé le lancement de sa marque Milestone qui devient la marque ombrelle qui commercialise les bornes de recharge du Groupe. Sur le plan boursier, 2023 a permis de préparer l'opération d'augmentation de capital réalisée au premier trimestre 2024.

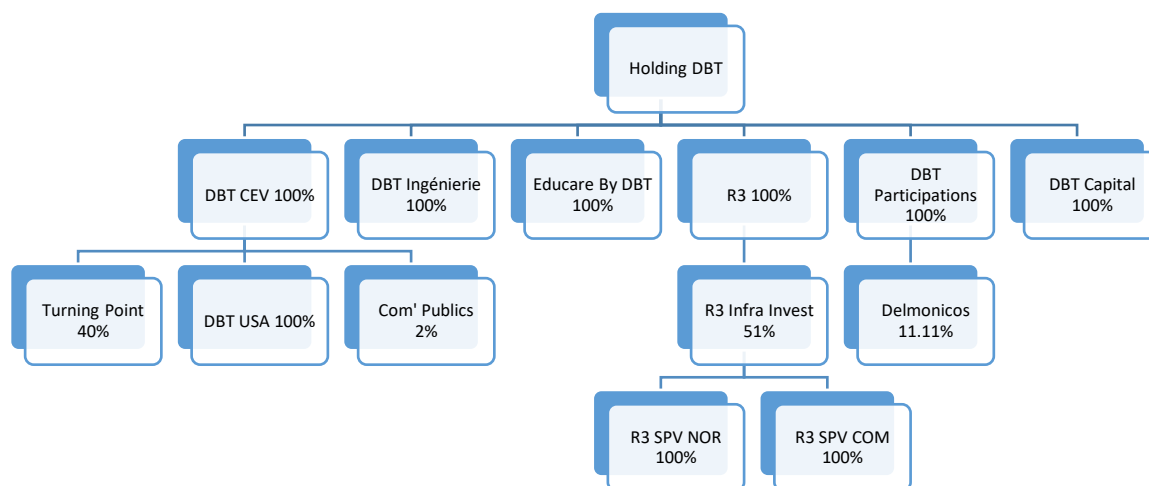
DBT a franchi une étape majeure avec une augmentation de capital de 8 M€, ouvrant ainsi une nouvelle voie tant sur le marché boursier que dans ses opérations. Cette opération a permis de lever environ 6,8 M€ nets, dont une partie servira au financement de l'activité et au financement du déploiement de R3, représentant environ 70 sites, ainsi qu'à renforcer le BFR pour répondre à la demande croissante des bornes Milestone®. Grâce à cet engagement financier, DBT bénéficie d'une trésorerie nette d'environ 5,3 M€, marquant ainsi la fin de son financement dilutif par OCEANE et offrant une nouvelle stabilité financière.

Sur le plan boursier, cette opération permet à DBT de se libérer des OCEANE, ce qui devrait redonner une dynamique plus normale à son cours après quatre ans de pression à la baisse. Opérationnellement, la société gagne en visibilité financière, ce qui élimine les difficultés de financement rencontrées précédemment et permet d'envisager une croissance continue. Avec cette nouvelle stabilité financière, DBT peut désormais se concentrer sur son développement opérationnel, notamment dans le déploiement de R3, soutenu par d'importants investissements et des partenariats solides, visant à établir un réseau de plus de 300 sites d'ici deux ans, marquant ainsi une étape structurante dans sa croissance future.

3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 202J3, notre Société contrôle les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil. Une provision a été passée chez DBT CEV en vue de la prochaine fermeture définitive
Valeur des titres : 690€

Turning Point : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer.
Valeur des titres : 80 000€ (entité non matérielle)

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.
Valeur des titres : 4 482€ (entité non matérielle)

Delmonicos : En date du 22 juin 2021, DBT, par l'intermédiaire de sa filiale DBT Participations, a signé une prise de participation dans la 1ere start up Lumena : Delmonicos.
Valeur des titres : 15 000€

Soit un total de titres de participations de 100 172 euros.

3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaigne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions avec droit de vote double.

Hervé Borgoltz détient 7 400 000 actions à la clôture et Alexandre Borgoltz en détient 10 200 000.

3.4 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.5 – Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.6 - Présence des salariés au sein du capital

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT, suite à l'attribution des actions gratuites en octobre 2023 était de 2 000 000 actions.

3.7 – Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de marchandise dans DBT SA est nul, comme les exercices précédents

Le total de produits d'exploitation est de 682 196 euros contre 437 124 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à (1 217 254) euros contre (1 153 393) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (535 058) euros contre (716 269) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de (513 308) euros contre (3 487 706) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (1 048 366) euros contre (4 203 975) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (1 040 590) euros, contre (13 124) euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (2 088 957) euros contre une perte de (4 217 098) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 23 379 583 euros, contre 20 428 450 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - Périmètre de consolidation

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	522 613 041
EDUCARE BY DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300
DBT PARTICIPATIONS	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	902 150 739
DBT CAPITAL	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	899 173 769
R3	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	902 726 488
R3 INFRA INVEST	Intégration globale	51	51	Parc Horizon 62117 Brebières	918 014 952
R3 SPV NOR	Intégration globale	51	51	Parc Horizon 62117 Brebières	917 847 220
R3 SPV COM	Intégration globale	51	0	Parc Horizon 62117 Brebières	949 415 814

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE BY DBT
- DBT PARTICIPATIONS
- DBT CAPITAL
- R3
- R3 INFRA INVEST
- R3 SPV NOR
- R3 SPV COM

4.2.2 – Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement ANC 2020-01 du 06 mars 2020.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 10 687 K€ contre 9 853 K€ au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (8 507) K€ contre (5 968) K€ au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (232) K€, contre un résultat financier bénéficiaire de 102 K€ au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (8739) K€ contre (5 866) K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel s'élevant à (815) K€, contre (139) K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (9 196) k€ contre (5 986) k€ euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 8 347 K€ euros contre 10 748 K€ au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1 612 554 euros, contre 1 943 330 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de (35 300) euros.

Après prise en compte notamment :

- Des achats de matières et variation de stock pour 836 345 euros
- Des charges externes pour 763 433 euros,
- Des charges de personnel pour 264 666 euros,
- Des autres charges d'exploitations pour 72 737 euros,
- Des impôts et taxes pour 3 543 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (363 470) euros, contre (176 255) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (30 473) euros contre (15 285) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de (393 943) euros contre (191 540) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel est positif de 18 895 euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (44 123) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (375 048) euros contre (235 662) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1 217 260 euros, contre 1 280 628 euros au 31 décembre 2022. Il se compose de façon schématique de 133 331 euros d'actifs immobilisés et de 1 083 929 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 181 999 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 297 643 euros contre un montant 118 691 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 919 616 euros contre 1 161 937 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 11 274 726 euros, contre 9 513 716 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 595 538 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandises pour (90) euros
- des achats consommés et variations de stock pour 9 297 247 euros,
- des charges de personnel pour 4 364 208 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 1 539 988 euros,
- des impôts et taxes pour 98 518 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (5 866 119) euros, contre (3 662 043) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (434 718) euros contre (123 478) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (6 300 837) euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (3 785 521) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel positif de 32 030 euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (79 389) euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de (115 680) euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (6 153 128) euros contre une perte de (3 864 910) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 11 783 901 euros contre 11 851 884 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 4 891 715 euros d'actifs immobilisés et de 6 892 186 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 380 990 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 5 341 491 euros contre 1 301 732 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 6 423 563 euros contre 10 525 153 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE BY DBT

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 6 800 euros, contre 12 000 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment :

- des achats et charges externes pour 8 418 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 7 615 euros,
- des impôts et taxes pour 321 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (1 939) euros, contre (12 829) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier positif de 2 948 euros contre 1 128 euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est positif de 1 009 euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (11 701) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 1 620 euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 2 560 euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 2 629 euros contre une perte de (9 141) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société EDUCARE By DBT s'élève à 71 215 euros contre 93 079 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de 71 215 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 6 629 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 8 745 euros contre 6 117 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 62 470 euros contre 86 963 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.6 - Présentation des comptes annuels de R3

La société R3, société par actions simplifiée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société R3 est spécialisée dans l'installation, mise en place et entretien de stations-services électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4 604 624 euros, contre 4 425 275 euros au titre de l'exercice précédent

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandises et variations de stock pour 2 125 141 euros,
- des autres achats et charges externes pour 1 966 464 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 432 475 euros,
- des charges de personnel pour 354 849 euros,
- des impôts et taxes pour 5 761 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (271 760) euros, contre (776 055) euros au titre de l'exercice précédent

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (87 502) euros, contre (13 821) au titre du précédent exercice. Le résultat courant avant impôt est déficitaire de (359 263) contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (789 876) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel déficitaire de (24 886) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (19) euros au titre de l'exercice précédent en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (384 149) contre une perte de (789 895) euros au titre de l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société R3 s'élève à 3 950 754 euros. Il se compose de 3 835 400 euros d'actifs circulants et 115 354 euros d'actifs immobilisés.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 228 169 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à (1 164 044) euros, contre (779 895) euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 5 114 798 euros, contre 7 166 654 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.7 – Présentation des comptes annuels de R3 Infra Invest

La société R3 Infra Invest, société par actions simplifiée est filiale à 51% de la société R3, qui est filiale à 100% de DBT SA. La société R3 Infra Invest à une activité de Holding.

La société a réalisé un résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 de (13 884€) contre (12 737) au titre de l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice s'élève à (378€) contre (59 782€) au 31 décembre 2022.

4.2.8 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV NOR

La société R3 SPV NOR, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société R3 Infra Invest, qui est filiale de R3 à hauteur de 51%. La société R3 SPV NOR est spécialisée dans l'exploitation et la maintenance de stations de recharges de véhicules.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 983 236 euros, et une production immobilisée de 4 105 805€.

Le résultat net au 31 décembre 2023 s'élève à (470 134€) contre (472 940€) au titre de l'exercice précédent.

4.2.9 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV COM

La société R3 SPV COM, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société R3 Infra Invest, qui est filiale de R3 à hauteur de 51%. La société R3 SPV COM est spécialisée dans l'exploitation et la maintenance de stations de recharges de véhicules.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 31 782 euros et une production immobilisée de 2 338 647€.

Le résultat net au 31 décembre 2023 s'élève à (189 683€).

L'exercice au 31 décembre 2023 est le premier exercice de la société.

4.2.10 – Présentation des comptes annuels de DBT PARTICIPATIONS

La société DBT Participations, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT Participations est spécialisée dans la prise d'intérêt et participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires nul.

Après prise en compte d'un résultat financier de 200 000 euros, contre un résultat financier de 200 000 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt est de (97 433€) euros, contre un résultat courant avant impôt positif de 142 618 euros au titre de l'exercice précédent.

En prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (1 480) euros contre un bénéfice net de 121 114 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.11 – Présentation des comptes annuels de DBT CAPITAL

La société DBT Capital, société par actions simplifiée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT Capital est spécialisée dans la prise d'intérêt et participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires nul.

En prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (6 646) euros contre un bénéfice net de 2 836 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.11 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Alors que l'urgence climatique s'intensifie, DBT se mobilise pour le futur. Le groupe a pris l'engagement d'accentuer ses efforts dans la lutte contre le changement climatique.

Pour lutter contre le changement climatique, DBT a par l'intermédiaire de sa filiale DBT CEV investi dans un banc d'essai qui permet de réaliser d'importantes économies sur la consommation d'énergie et ainsi moins de CO2. Le système intelligent de batterie réinjecte jusqu'à 95% de l'électricité utilisée, fonctionnant ainsi en circuit quasi-fermé.

DBT a commencé les remplacements de ces voitures thermiques par des véhicules électriques visant à réduire les gaz à effet de serre.

D'autres initiatives visant à réduire l'impact du transport des achats de matières premières en privilégiant les fournisseurs à proximités sont mises en place.

DBT poursuit ses efforts dans le domaine de l'écoconception des emballages de ses produits, en partenariat avec ses fournisseurs, notamment en réduisant leur intensité et en permettant leur recyclage, leur réemploi et en valorisant les déchets

4.2.12 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.13 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2023, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à (2 088 957) euros. La totalité des capitaux propres s'élevant à 20 294 532 euros contre 17 487 994 euros à la clôture de l'exercice précédent.

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)
(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE du 01/07/19 au 31/12/19	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2 022	EXERCICE 2 023
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1.665.333	2.244.225	3 606 760	6 320 361	460 031
Nombre des actions émises	16.653.331	207.769.161	360 676 006	632 036 084	4 600 307 061
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	196 245	219 964	432 392	659 607
Résultat avant impôts	(6.830.880)	(10.580.171)	(4.634.659)	(4.203.975)	(1.048.366)
Impôts sur les bénéfices					

Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats de l'exercice	(6.828.763)	(10.867.171)	(4.646.189)	(4.217.098)	(2.088.957)
3. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	1	1	3	6
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, etc)		20.625	46 405	311 484	534 277

4.8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la

Clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441.2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91,00 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91,00 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	8					60	4					5
Montant total des factures concernées TTC	130 011 €	33 836 €	32 484 €	4 850 €	119 809 €	320 991 €	87 463 €	24 950 €	- €	- €	67 399 €	179 812 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	21%	5%	5%	1%	19%	51%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							13%	4%	0%	0%	10%	27%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	- €						- €					
Montant total des factures exclues	0,00						0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou déli légal - article L.441-10 ou article L.441-11 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les mandats des administrateurs ont tous été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le mandat du cabinet CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE, domicilié au 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons, commissaire aux comptes, a été renouvelé pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le mandat a été renouvelé, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant les comptes du 31 décembre 2026.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin Modifié le 31 décembre 2019. Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes	CHD audit Hauts de France, 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - *Fonctionnement du conseil d'administration*

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Le Conseil d'Administration de notre Société est composé de cinq administrateurs, dont deux administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration a distribué, début avril 2023, des jetons de présence au cours de l'exercice écoulé, à hauteur de 35 000 euros.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1^{ère} nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président du conseil d'administration	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Général	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

**Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas*

seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.

5.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pendant l'exercice du 01 janvier 23 au 31 décembre 23.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Monsieur Hervé Borgoltz est Président du Conseil d'administration et Monsieur Borgoltz Alexandre est de Directeur Général de DBT.

5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Monsieur Hervé Borgoltz

Par suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est devenu Directeur Général en date du 10 juillet 2020.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	31 décembre 2023
Rémunération due au titre de l'exercice 2023	19 934€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice €
Rémunération fixe pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2023	19 934
Rémunération variable annuelle	0
Rémunération variable pluriannuelle	0
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence brut	12 661
Avantage en nature et prélèvement à la source	6 851
TOTAL	39 446

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'Administration au 31/12/2023, pour rémunération de l'année 2023

Hervé Borgoltz	5 000 €
Alexandre Borgoltz	10 000 €
Grégoire Borgoltz	5 000 €
Jean Charles Chaigne	10 000 €
Philippe Serenon	5 000 €

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour DBT CEV et DBT Ingénierie et 45 000€ pour R3 pour l'année 2023.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant
Alexandre Borgoltz	Président	TPC Management

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2023.

5.7 - Le capital social au 31 décembre 2023

Le montant du capital social s'élevait au 31 décembre 2023 à 460 030,71 € euros divisés en 4 600 307 061 actions de 0,001 € de montant nominal chacune.

Annexe au rapport de gestion exercice clos le 31 décembre 2023

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau suivant présente un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation / date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation		Autorisation résiduelle à ce jour
				sur les exercices précédents	sur l'exercice 2023	
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires (21ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	-			
Émission d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires (22ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	Décote maximale de 20% sur la moyenne des cours lors des 20 séances de bourse précédant l'attribution et décote maximale de 20% sur le cours moyen d'achat (actions existantes)	-	-	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social
Emission de titres au profit d'une catégorie de personnes 18 -ème résolution AG 08/07/2021	08/07/2021 08/01/2023	72.000.000€		1 967 154,99 €		70 032 845.01€
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ordinaires 13ème résolution AG 17/06/2022	17/06/2022 17/12/2023	36 000 000€		2 129 758,79€	23 861 709,77 €	10 008 531,44 €
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ordinaires 12ème résolution AG 21/06/2023	21/06/2023 21/12/2024	36 000 000€			15 625 000 €	20 375 000 €

Fait à Brebières, le 29 avril 2023

Alexandre Borgoltz.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a flourish.